

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 7 octobre 2019 conférant un grade et maintenant dans un emploi
un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1922647A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2017 portant maintien dans un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Emeline Pouard (NIGEND: 362806 - NLS: 8145081 - NID: 1054080575) est promue au grade de capitaine, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense et est maintenue dans son emploi de psychologue du travail, officière-conseil en recrutement et gestion des compétences au sein de la région de gendarmerie Grand Est, zone de défense et de sécurité Est, à Metz (57), pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. DE OLIVEIRA*